CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

Présents: Blanc, Balssa, Bertrand, Boyo, Vidal, Fonvieille, Daguzan, Garibal B, Chague,

Feliu, Homs, Lugan, Métahri, Cougnenc.

Excusés: Gros, Garibal V, Bardou, Marc, Dauzats

1- Maison des Associations : financement complémentaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé, pour compléter le plan de financement de la Maison des Associations, de demander une subvention complémentaire à la ligue de Foot. Cette dernière peut apporter une contribution au titre de l'aide à l'investissement pour la mise en place de vestiaire dans la Maison des Associations.

2- Révision du PLU

Le Conseil Municipal par 4 abstentions (Daguzan, Bardou, Vidal, Dauzats) et 14 voix pour a décidé de lancer la procédure de modification de certains articles du règlement du PLU.

3- Achat de matériel scolaire

Considérant le nombre croissant d'inscriptions à l'école élémentaire et le besoin de mobilier scolaire pour pouvoir installer tous les enfants à la rentrée scolaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de réaliser l'achat de 30 tables et 30 chaises pour meubler une classe supplémentaire. Le coût de cet investissement est de 3 685 €.

4- Demande de subvention

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'accorder 150 € de subvention au centre de loisirs de Lautrec pour l'aider à acheter du petit matériel d'équipement.

5- Aménagement de la voirie de la ZA de Brénas

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser l'aménagement de la voirie de la ZA de Brénas. Les sociétés retenues pour cet aménagement après mise en concurrence sont :

- Pour l'aménagement : la société Viala pour un montant de 4 950 € HT
- Pour la fourniture des matériaux, la société Bessac pour un montant de 14 500
 € HT.

6- Décision modificative au budget

Le Conseil Municipal par 4 abstentions (Vidal, Daguzan, Bardou et Dauzat) et 14 voix pour décide de réaliser les décisions modificatives suivantes :

Section investissement:

Compte 2184 op 14 : + 3 700 € Compte 2184 op 10009 : - 3 700 € Compte 2315 op 10005 : + 17 000 Compte 2313 op 29 : - 17 000 Compte 2313 op 39 + 2 000 Compte 2313 op 29 - 2 000 Compte 20310 op 41 - 5010 Compte 205-41 + 5010

Section de fonctionnement :

6488	: - 13 000
6531	: - 2 000
6226	: - 800
60632	: - 300
61522	: - 300
6188	: - 222

60633	: + 2000
60636	: + 300
6064	: + 300
6455	: + 13 000
6227	: +800
6228	: +222

QUESTIONS DIVERSES

- Taxe de séjour 2007 : conformément à la règlement en vigueur et la délibération de juin 2006, mettant en place la taxe de séjour, le Conseil Municipal par une abstention (Garibal B.) et 17 voix pour décide de reverser la taxe de séjour perçue en 2007 soit 2 799 € à l'Office du Tourisme.
- **Jour de Solidarité** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'organiser le jour de solidarité sur la Commune de Lautrec de la façon suivante :

Pour les agents titulaires à temps complet : perte d'un jour de RTT ou d'un jour de congé. Pour les agents à temps non complet récupération des heures dû en fonction des besoin de la Mairie

• Subvention pour le spectacle « le bal des fous »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité d'octroyer une subvention de 800 € pour le spectacle « Le Bal des fous ».

• CPIE : devis complémentaire pour les travaux de la Caussade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 2 abstentions (Vidal et Bardou) et 16 voix pour accepte les travaux complémentaires proposés par les CPIE pour terminer le chantier de la Caussade soit 3000 €